

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/94/ 106 /PRG/SGG

NOMMANT DES HAUTS CADRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
- VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994.

DECRETE

Article Premier : Monsieur Sidiki Kobele Keita, Professeur, est nommé dans les fonctions de Chef de Cabinet du Président de la République.

Article 2 : Le Lt/Colonel Mohamed Lamine Traoré est confirmé dans ses fonctions de Directeur de Cabinet du Ministère à la Présidence Chargé de la Défense Nationale.

Article 3 : Monsieur Abdoulaye Bangoura, Administrateur Civil, est Confirmé dans ses fonctions de Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

Article 4 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 2 Novembre 1994

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', written over a faint circular stamp.

LANSANA CONTE